

RAPPORT BUDGETAIRE ANNUEL - 2018

LORIENT AGGLOMERATION

L'exercice budgétaire 2018 est marqué par un niveau de contrainte sans précédent sur les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

La particularité de l'exercice budgétaire 2018 réside dans le fait que le périmètre et les modalités de mise en œuvre du contrat de maîtrise de la dépense locale, signé avec l'Etat, ont été portés à la connaissance de Lorient agglomération à la fin du 1^{er} semestre 2018, soit après le vote du BP 2018 et à mi-parcours de l'exécution budgétaire.

Ainsi, il a été constaté a posteriori que les crédits ouverts au BP 2018 étaient en dépassement du plafond contractuel fixé à 82 291 151 €.

En conséquence, des mesures validées par le conseil communautaire, portant sur la section de fonctionnement du budget principal, ont été mises en œuvre en cours d'exercice pour respecter ledit plafond :

- d'une part, la restitution de crédits par des inscriptions négatives en décision modificative (DM) ;
- d'autre part, le pilotage resserré par la Direction générale et la Direction des finances des crédits restant à engager et/ou restant à mandater.

L'application stricte de ces mesures a finalement permis de maintenir les dépenses effectivement mandatées en section de fonctionnement du budget principal en deçà du plafond contractuel de 82 291 151 €, et ce, pour un peu plus de 100k€.

Lorient agglomération a ainsi atteint un double objectif :

- respecter le plafond contractuel et éviter de subir une reprise financière par l'Etat ;
- maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement permettant d'assurer un service public de qualité.

La section d'investissement a également été l'objet d'un pilotage resserré et rénové des crédits qui a eu pour effet d'améliorer nettement notre taux de consommation.

L'exécution budgétaire 2017 en section d'investissement s'est traduite par des taux de réalisation en diminution par rapport aux exercices précédents et des montants de reports sur l'exercice 2018 en augmentation.

En conséquence, le montant des crédits ouverts au titre de l'exercice 2018, cumulant les crédits du budget primitif 2018 et les crédits reportés 2017, était surdimensionné.

Une réévaluation des besoins de crédits a donc été menée et a abouti à des inscriptions négatives en DM (-12,392M€ pour le budget principal, -1,955M€ sur l'ensemble des budgets annexes, soit -14,347M€ au total).

Suite à ces réajustements, au terme de l'exercice 2018, les taux de consommation des crédits et les montants réalisés de dépenses d'équipement marquent une nette amélioration par rapport à 2017.

Les crédits ouverts en 2017 au titre des dépenses d'équipement et des opérations pour compte de tiers, soit 104,064M€, avaient été consommés à 50,6%, soit 52,693M€. Pour 2018, les crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement, après inscriptions négatives en DM, ont été ramenés à 74,76M€, et ont été consommés à 77,2%, soit 57,729 M€.

Par ailleurs, fin 2018, les reports ont été limités aux situations exceptionnelles, soit, essentiellement, les opérations en phase d'achèvement. Ils ont été ramenés, en dépenses, à 4,591 M€ et, en recettes, à 1,477 M€, pour l'ensemble des budgets. Comparativement, les reports 2017 ont été de 33,713 M€ en dépenses et de 21,961 M€ en recettes. Cette diminution des reports s'explique par un rephasage de certains projets et une utilisation pleine et entière de notre gestion pluriannuelle des crédits (AP/CP). ***Ce pilotage budgétaire volontariste a permis de limiter le recours à l'emprunt.***

Pour le budget principal, les mesures d'économies prises sur les dépenses conjuguées aux inscriptions négatives en DM sur la section d'investissement, ont conduit à une diminution de l'emprunt d'équilibre.

Sur les budgets annexes, les emprunts ont également été ajustés à la baisse, consécutivement aux rephasages d'opérations en DM, qui se sont traduits par des inscriptions négatives sur l'exercice.

LE BUDGET PRINCIPAL

I / En section d'investissement :

A / DÉPENSES

Les dépenses d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 65 552 018,39 € (66 986 173,64 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 6 886 794,13 €, soit un total en dépenses de 72 438 812,52 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 4 565 710,06 € alors qu'ils étaient de 23 722 446,98 € en 2017. En effet, au cours de l'exercice 2018, notre politique de gestion pluriannuelle des crédits a été revue afin d'être optimisées, par le mécanisme des phasages, par conséquent, fin 2018, les reports ont été limités aux situations exceptionnelles, ce qui a permis de les contenir largement. Le volume des crédits reportés de 2018 permet d'envisager qu'ils seront utilisés dans le courant de l'exercice 2019 sans peser sur la consommation des crédits 2019 ouverts au budget primitif.

Les dépenses d'équipement, constituées des acquisitions, travaux, subventions d'équipement et études, sont de 38 044 298,11 € (35 433 416,27 € au CA 2017).

Elles se ventilent ainsi :

- a) Les travaux et acquisitions : 30 049 666,79€ (28 119 382,94 € au CA 2017).

Les principaux travaux portent sur :

- Le PEM, la ZAC de la Gare (pour la partie des opérations qui ne relève pas du budget annexe de ZAC) et le Triskell ;
- Les déchèteries et le site Kermat ;
- La BSM : la surtoiture du blockhaus K2, les studios de répétition MAPL ;
- Le centre de secours de Kervaric.

Les principales acquisitions concernent :

- les déchets, avec des bacs, des conteneurs, des colonnes à verre, des bennes à ordures ménagères et du matériel spécifique à la collecte des déchets ;
- le matériel d'équipement destiné à MAPL ;
- le tourisme, avec diverses acquisitions de matériel nautique et de matériel à destination des haras ;
- le fonctionnement de la Maison de l'agglomération, avec du matériel informatique et du mobilier ;
- les TAGV, avec l'acquisition de divers équipements permettant leur entretien ;
- la communication, avec l'acquisition de matériel signalétique, scénographique, scénique, de panneaux et de matériel d'habillage.

- b) Les subventions d'équipement versées : 7 243 090,91 € (7 033 560,85 € au CA 2017).

Elles concernent notamment :

- L'habitat : des subventions sont versées à divers organismes : Lorient habitat, Espacil, Bretagne sud habitat, Habitat et humanisme Morbihan, pour les principaux bénéficiaires.
- Le syndicat mixte du port de Pêche de Keroman ;
- Le Master cyber sécurité (subvention à l'université Bretagne sud) ;
- Les équipements d'intérêt communautaire, éligibles au fonds d'intervention communautaire, à mettre en œuvre par les communes bénéficiaires ;
- Les pôles de compétitivité (subvention au conseil régional) ;
- Le Très Haut Débit (subvention à Mégalis) ;

c) Les études, concessions et droits similaires : 751 540,41 € (280 472,48

Les études portent essentiellement sur la mise en place d'une solution billettique à la Cité de la voile Eric Tabarly, sur le cours d'eau du Ter et sur le recensement et l'audit des ouvrages de protection contre les inondations.

L'amortissement du capital de la dette s'établit à 15 547 654,92 €.

Les opérations pour compte de tiers sont d'un montant de 2 055 753,13 €, dont 508 996,67 € pour le syndicat mixte du Port de pêche et 1 546 756,46 € pour le centre de secours de Kervaric. Elles étaient d'un total de 3 530 734,15 € au CA 2017, dont 1 381 160,04 € pour le Syndicat mixte du Port de Pêche et 2 149 574,11 € pour le centre de secours de Kervaric.

B / RECETTES

Les recettes d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 62 693 699,75 € (67 773 434,81 € au CA 2017). Les restes à réaliser sont de 1 476 678,32 €.

Les principales recettes d'investissement se décomposent ainsi :

- les subventions d'investissement perçues pour 7 983 740,50 € pour une ouverture de crédits de 11 609 023,37 € (15 956 265,43 € au CA 2017). Ces subventions sont perçues en fonction du rythme de réalisation des opérations qui sont majoritairement, pluriannuelles. Pour 2018, les subventions n'ont pas été perçues ou ont été perçues pour un moindre montant que prévu, sur les opérations suivantes : le parking sud du quartier de la gare, le PEM (pôle d'échanges multimodal), le TCSP (transport collectif en site propre), la restauration du milieu dunaire à Guidel, les travaux sur les réseaux et les ouvrages liés aux eaux pluviales urbaines, la modernisation de la recyclerie, les déchetteries d'Hennebont et de Caudan.
- les recettes liées aux opérations pour compte de tiers, pour 2 510 453,90 €, réparties entre le Syndicat mixte du Port de Pêche, pour 582 569,01 € et le Centre de Secours de Kervaric, pour 1 927 884,89 € (3 030 732,50 € au CA 2017, dont 1 321 501,86 € pour le Syndicat mixte du port de Pêche et 1 709 230,64 € pour le Centre de Secours de Kervaric) ;
- le FCTVA pour 4 161 588 € (5 110 928 € au CA 2017) ;
- le remboursement d'avances versées au budget annexe des Parcs d'activité économique pour 280 000 € (1 364 200 € au CA 2017) ;
- l'emprunt annuel d'équilibre pour 10 098 000 € : la prévision initiale était de 18 500 939,75 €. Lors de la décision modificative d'octobre 2018, des crédits ont été restitués, non seulement en section de fonctionnement, pour 2 026 491 €, ce qui a conduit à accroître l'autofinancement, mais aussi en section d'investissement, avec une réduction des dépenses de -12 392 115 €. L'emprunt finalement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement a donc été fortement ajusté à la baisse.

C/ BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 9 745 112,77 €. Après prise en compte du solde des restes à réaliser s'élevant à - 3 089 031,74 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de 12 834 144,51 €.

II / En section de fonctionnement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 121 401 847,14 € (117 957 363,95 € au CA 2017).

Les dépenses réelles, soit 107 149 814,37 € (105 492 330,77 € au CA 2017), sont essentiellement :

- des charges à caractère général : 26 106 945,23 € (25 308 802,20 € au CA 2017) ;
- des versements aux communes membres : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvent respectivement à 11 734 063,08 € et 2 719 359 € (elles étaient de 11 378 203,14 € et de 2 719 359 € au CA 2017, le montant de la DSC étant reconduit chaque année). Le montant des AC intègre l'évaluation des charges transférées avec les compétences « office de tourisme », « fourrière animale » des communes de l'ex Communauté de communes de Plouay du Scorff au Blavet, et « gestion des eaux pluviales urbaines » de l'ensemble des communes ;
- du reversement annuel à l'Etat au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : il est définitivement arrêté à 9 164 119 € par an ;
- de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 9 408 173 € (9 315 022 € au CA 2017) ;
- du chapitre 012 relatif aux charges de personnel : 25 409 500,17 € (24 555 111,63 € au CA 2017). La variation des charges de personnel est liée à la hausse des frais de personnel liés au glissement vieillesse technicité, d'une part, et à l'intégration de nouvelles compétences, d'autre part, en particulier, les agents en charge des compétences Gemapi et Gestion des eaux pluviales urbaines, qui relèvent du budget principal, ainsi que les agents affectés à la reprise en régie de l'assainissement à Groix.
- des charges financières, qui comprennent les intérêts courus non échus, et les frais financiers pour la dette en cours et pour les lignes de trésorerie. Elles sont de 2 176 487,53 € (2 245 899,72 € au CA 2017). Les bas niveaux de taux d'intérêt sur les marchés financiers et le désendettement intervenu en 2017 et en 2018 expliquent cette baisse des frais financiers;
- des contributions aux budgets annexes : 1 390 000 € pour le budget des Ports de Plaisance (1 290 000 € au CA 2017), compte-tenu de prévisions de recettes revues à la baisse, et 2 323 000 € pour le budget des Transports urbains (2 523 000 € au CA 2017). La contribution au budget des Parcs d'activités économiques a été ramenée à 0€ (615 000 € au CA 2017). La diminution globale de 715 000 € des montants alloués aux budgets annexes a fait partie des leviers activés pour ne pas dépasser le plafond de dépenses de fonctionnement contractualisé avec l'Etat.

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 134 240 538,78 € (132 049 851,51 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 709 246,35 €, soit un total en recettes de 134 949 785,13 €.

Les impôts et taxes sont de 90 954 061,66 € (89 428 729,51 € au CA 2017), auxquelles s'ajoutent les compensations fiscales versées par l'Etat, pour un total de 2 921 197 € (2 823 326 € au CA 2017).

Les recettes fiscales au sens strict se répartissent en plusieurs postes :

a) La fiscalité « entreprises » : 33 309 627 € (33 613 746 € au CA 2017), à laquelle s'ajoutent les compensations de l'Etat pour les exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

La fiscalité « entreprises » se répartit entre les produits suivants :

- 18 376 808 € (18 821 446 € au CA 2017) pour la Cotisation Foncière des Entreprises. Les recettes de CFE issues des rôles supplémentaires, perçues en 2018, soit 583 114 €, ont été nettement inférieures à celles perçues en 2017, qui étaient de 1 519 022 €;

- 10 625 730 € pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (9 985 819 € au CA 2017).

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de CFE et de CVAE sont de 13 207 €.

- 3 453 010 € pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (3 927 199 € au CA 2017) ;

- 854 079 € pour les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (879 282 € au CA 2017) ;

En matière de fiscalité entreprises, les variations d'un exercice à l'autre sont difficilement explicables et prévisibles, sous l'effet notamment des logiques d'optimisation fiscale des entreprises et d'effets de rattrapage en lien avec le système déclaratif.

b) La fiscalité « ménages » : 30 139 114 € (29 518 243 € au CA 2017), à laquelle s'ajoutent les compensations de l'Etat pour les exonérations de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

La fiscalité « ménages » se répartit entre les produits suivants :

- 28 535 296 € (27 996 748 € au CA 2017) pour la Taxe d'Habitation et 2 903 371 € de compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation ;

- 1 275 324 € (1 195 093 € au CA 2017) pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;

- 328 494 € pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti et la Taxe additionnelle (326 402 € au CA 2017).

Les compensations de l'Etat pour les exonérations de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti sont de 4 619 €.

c) Le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 22 807 889 € (21 608 671 € au CA 2017)

d) Le produit de la taxe de séjour : 616 185,05 € (604 905,90 € au CA 2017).

Par ailleurs, au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), l'établissement a perçu une recette de 2 172 555 € (2 151 589 € au CA 2017).

Ensuite, les attributions de compensations reçues sont de 1 622 709 ,61 € (1 489 590,61 € au CA 2017). Ce montant est en hausse à la suite du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Enfin, les dotations et participations sont de 24 433 902,90 € (24 648 143,99 € au CA 2017), dont 16 094 083 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (16 915 660 € au CA 2017), répartie entre la dotation d'intercommunalité (4 697 156 €) et la dotation de compensation des groupements de communes (11 396 927 €). La diminution globale de la DGF est principalement liée à la baisse de la dotation d'intercommunalité.

La dotation d'intercommunalité a été ponctionnée fortement au titre de la contribution au redressement des finances publiques jusqu'en 2017 inclus. En 2018, la chute de la valeur du point explique qu'elle poursuive son mouvement baissier.

La dotation de compensation subit également un écrêtement, dont le taux est fixé par le Comité des Finances Locales, afin de financer l'augmentation de la population, le soutien à la péréquation et à la progression de l'intercommunalité.

C/ LE RESULTAT 2018

La section de fonctionnement étant excédentaire de 13 547 937,99 € et la section d'investissement clôturant à - 9 745 112,77 €, le résultat global de clôture est de 3 802 825,22 €.

Après intégration du solde des restes à réaliser de - 3 089 031,74 €, le résultat net global est de 713 793,48 € (709 246,35 € au CA 2017).

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS U

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 5 368 347,65 € (2 421 901,69 € au CA 2017). Les restes à réaliser s'établissent 10 170,47 € et concernent les dépenses d'équipement (ils étaient de 3 727 334,46 € en 2017) ; ce montant est particulièrement élevé du fait du décalage de certaines opérations d'investissement conséquentes pour des raisons techniques et liées aux procédures de marchés publics.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 054 850,63 € (1 006 731,94 € au CA 2017). Elles regroupent les réalisations suivantes :

- Des constructions diverses : 132 766,48 € (385 117,57 € au CA 2017). Elles portent sur diverses stations et sur l'aménagement d'ateliers CTRL, pour les principaux montants.
- Des acquisitions de véhicules et matériels divers : 3 791 033,34 € (613 739,37 € au CA 2017). Il s'agit pour les principaux montants de l'acquisition de matériel naviguant et de pièces détachées nécessaires aux bus, ainsi que de divers véhicules utilitaires.
- Des études et dépenses de logiciels : 131 050,81 € (7875 € au CA 2017). Ces dépenses sont principalement une étude sur l'intermodalité pour la gare d'Hennebont, et l'achat de logiciels pour la CTRL.

L'amortissement du capital de la dette est de 1 267 923,59 €.

B/ RECETTES

Les recettes d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 4 521 105,49 € (3 031 138,90 € au CA 2017), auquel s'ajoute le résultat reporté 2017 de 361 698,67 €, soit un total en recettes de 4 882 804,16 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de l'amortissement des immobilisations qui atteignent 2 810 822,70 €.

L'emprunt annuel d'équilibre est de 900 000 € (prévision initiale : 2 329 303 €).

C/ BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 485 543,49 €. Après prise en compte des restes à réaliser s'élevant à -10 170,47 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de 495 713,96 €.

II / En section de fonctionnement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement totales sont de 39 590 170,98 € (38 003 433,21 € au CA 2017).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- les charges à caractère général : 564 257,29 € (775 694,57 € au CA 2017). Entre 2017 et 2018, certaines dépenses ont diminué, car elles ont un caractère ponctuel :: les frais d'entretien et de réparation des biens mobiliers, notamment le nettoyage des abri-bus, les prestations d'études effectuées en 2017, notamment les AMO, et la rémunération des candidats à l'appel d'offre pour le marché de délégation de service public de transport pour l'agglomération

- les charges de personnel : 391 351,32 € (396 437,96 € au CA 2017) ;
- les charges financières : 2 235 404,54 € (2 079 045,81 € au CA 2017) ;
- le remboursement de l'annuité d'emprunt au titre du Triskell et 199 933,57 € d'intérêts sur la dette en cours et d'intérêts courus non échus ;
- le versement au délégataire prévu par le contrat de DSP : 33 522 566,88 € en 2018 (31 451 475,21 € au CA 2017).

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 40 245 460,17 € (38 515 116,73 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 300 000,02 €, soit un total de recettes de 40 545 460,19 €.

Les recettes sont principalement le versement transport (VT) pour 25 514 529,03 € (25 248 017,96 € au CA 2017) et la compensation de l'Etat pour relèvement du seuil d'assujettissement au VT pour 386 798,11 € (378 804,95 € au CA 2017).

Les recettes tarifaires et autres recettes commerciales représentent 6 179 758,82 € (6 238 614,30 € au CA 2017) et la subvention du budget principal est de 2 323 000 € (2 523 000 € au CA 2017).

La Dotation Globale de Décentralisation perçue est maintenue à 3 117 960 €.

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

Le résultat de clôture en fonctionnement est de 955 289,21 €.

Après déduction du résultat de clôture en investissement de -485 543,49 € et des restes à réaliser en dépenses pour -10 170,47 €, le résultat net global est de 459 575,25 € (300 000,02 € au CA 2017).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses totales (réelles et d'ordre) sont de 13 739 476,40 € (9 939 341,96 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 2 841 750,38 €, soit un total en dépenses de 16 581 226,78 €.

Les restes à réaliser s'établissent à 14 857 €, au titre des dépenses d'équipement (ils étaient de 1 492 323,70 € au terme de l'année 2017).

Les dépenses d'équipement sont de 5 988 440,80 € (4 280 989,97 € au CA 2017) et sont essentiellement constituées :

- des acquisitions de matériels et terrains : 156 559,73 € (130 660,20 € au CA 2017), pour des véhicules et divers matériels de chantier ;
- des travaux : 5 793 890,70 € (4 055 728,51 € au CA 2017). Il s'agit de la réhabilitation de divers groupes de pompage, de travaux sur les réseaux et de la création d'une usine d'adduction d'eau potable à Groix ;
- des études et des frais liés au logiciel EGEE : 37 990,37 € (94 601,26 € au CA 2017), pour l'acquisition de licences Egée, pour le schéma directeur d'adduction d'eau potable, pour des études complémentaires à Groix, pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un Document Technique de Maintenance pour l'UTEP de Lorient, ainsi que pour la migration de données relatives aux réseaux d'eau potable dans le SIG de Lorient Agglomération.

L'amortissement du capital de la dette en cours est de 3 131 402,07 €. Par ailleurs, divers emprunts intégrés à la dette de Lorient Agglomération lors du transfert de la compétence Eau ont fait l'objet de remboursements anticipés de capital, pour 3 138 949,65 €. Le capital total remboursé est donc de 6 270 351,72 €.

B/ RECETTES

Les recettes totales (réelles et d'ordre) sont de 14 669 423,41 € (8 868 965,03 € au CA 2017).

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions de l'Agence de l'Eau pour 137 928,19 € (232 992,95 € au CA 2017) et du Conseil Départemental pour 16 500,30 € (27 092,64 € au CA 2017).

L'emprunt annuel d'équilibre est de 3 262 000 €. Un emprunt de 3 138 949,65 € a également été réalisé pour refinancer les emprunts remboursés par anticipation pour ce même montant. Le capital total emprunté est donc de 6 400 949,65 €.

C/ BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 1 911 803,37 €.

Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses pour 14 857 €, le besoin total de financement de la section d'investissement est de 1 926 660,37 €.

II / En section de fonctionnement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement totales sont de 20 624 419,73 € (20 654 724,56 € au CA 2017).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- les achats d'eau : 1 432 399,95 € (1 327 743,62 € au CA 2017) ;
- les rémunérations des gestionnaires : 4 464 659,37 € (4 734 669,85 € au CA 2017) ;
- les charges de personnel : 3 552 161,45 € (3 555 933,18 € au CA 2017) ;
- les charges financières : 1 864 227,15 € (1 887 224,55 € au CA 2017), réparties entre les charges d'intérêts sur la dette en cours et les indemnités de remboursement anticipé ;
- le reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau pour 1 021 365 € (1 246 602 € au CA 2017).

Parmi les charges exceptionnelles, les titres annulés sur exercices antérieurs sont de 80 216,29 € (163 776,06 € au CA 2017). Dans les autres charges de gestion courante, les admissions en non-valeur ANV sont de 339 004,61 € (148 318,31 € au CA 2017 *) et les créances éteintes sont de 132 430,20 € (83 570,51 € au CA 2017). Ces dépenses sont par nature volatiles.

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 22 648 788,49 € (22 384 276,85 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 996 438,88 €, soit un total en recettes de 23 645 227,37 €.

Elles sont constituées principalement des produits liés à la vente d'eau, pour 18 060 411,44 € (18 032 465,65 € au CA 2017) et de la redevance pour pollution d'origine domestique, pour 1 095 157,59 € (1 166 141,63 €).

Le remboursement des frais d'administration générale est de 670 765,73 € (708 565,75 € au CA 2017).

Le produit des travaux est de 617 605,04 € (345 559,70 € au CA 2017).

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture en fonctionnement est de 3 020 807,64 €.

Après déduction du résultat net d'investissement de - 1 911 803,37 € et des restes à réaliser en dépenses pour -14 857 €, le résultat net global est de 1 094 147,27 € (996 438,88 € au CA 2017).

BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLA**I / En section d'investissement :****A/ DÉPENSES**

Les dépenses d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 3 049 614,21 € (3 573 224,01 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 455 385,32 €, soit un total en dépenses de 3 504 999,53 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement se chiffrent à 973 255,73 € (1 640 269,31 € au CA 2017).

Les principales dépenses concernent le port et la capitainerie de Lorient, le port et la capitainerie de Guidel, le site portuaire de Lorient La Base, l'extension du pôle de course au large, l'entretien de brise-clapots, le port de Gâvres avec la démolition de l'estacade et la réfection du môle, dans le cadre d'un marché global SPS (sécurité et protection de la santé).

L'amortissement du capital de la dette est de 1 538 329,39 €.

B/ RECETTES

Les recettes totales (réelles et d'ordre) s'élèvent à 3 176 915,91 € (3 602 221,23 € au CA 2017). Il n'y a pas de restes à réaliser.

L'emprunt annuel d'équilibre est de 765 000 €.

C/ BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 328 083,62€.

II / En section de fonctionnement :**A/ DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) s'élèvent à 2 330 950,41 € (2 264 229,27 € au CA 2017).

Les principales dépenses de fonctionnement sont les frais d'administration générale pour 129 639 € (138 479 € au CA 2017) et les charges financières pour 286 497,56 € (303 385,41 € au CA 2017), qui comprennent les intérêts sur la dette en cours et les ICNE.

Enfin, des redevances domaniales sont versées pour 121 029,54 € (113 953 € au CA 2017).

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 2 909 681,14 € (2 825 196,60 € au CA 2017) auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 203 301,27 €, soit un total en recettes de 3 112 982,41 €.

Elles sont constituées principalement de la subvention d'équilibre du budget principal pour 1 390 000 € (1 290 000 € au CA 2017), de la redevance d'affermage du délégataire pour 774 111 € (795 671 € au CA 2017), et du produit des loyers de la galerie commerciale de Kernével pour 84 299,27 € (67 628,28 € au CA 2017).

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture en fonctionnement est de 782 032 €.

Après déduction du résultat net d'investissement de -328 083,62 €, le résultat net global est de 453 948,38 € (203 301,27 € au CA 2017).

BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITÉS E**I / En section d'investissement :****A/ DÉPENSES**

Les dépenses d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 6 260 974,28 € (9 511 351,25 € au CA 2017). La diminution des dépenses entre 2017 et 2018 s'explique par le montant des écritures de stocks, qui est passé de 8 082 123,52 € en 2017 à 5 879 713,25 € en 2018, ainsi que par le montant des avances remboursées au budget principal, qui a été de 1 364 200 € en 2017 et de 280 000 € en 2018, compte-tenu de l'absence de besoins par rapport au rythme des opérations et dans l'attente des orientations du nouveau schéma directeur des zones d'activité.

Le résultat reporté de 2017 est de 479 983,84 €, le total des dépenses est donc de 6 740 958,12 €.

Les dépenses d'équipement sont constituées de l'amortissement du capital de la dette en cours pour 101 261,03 €, du remboursement de l'avance du budget principal pour 280 000 €, et d'écritures de stock pour 5 879 713,25 € (écritures d'ordre).

B/ RECETTES

Les recettes d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 6 199 620,85 € (9 448 095,57 € au CA 2017). Le résultat reporté de 2017 est de 576 508,84 € soit un total de recettes de 6 776 129,69 €.

Les recettes sont constituées de l'emprunt annuel d'équilibre pour 290 000 €, de l'avance du budget principal pour 271 700 €, et pour 5 637 920,85 € d'écritures de stocks (écritures d'ordre),

C/ SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 35 171,57 €.

II / En section de fonctionnement :**A/ DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 6 344 084,74 € (9 547 355,11 € au CA 2017). Sur ce budget géré en comptabilité de stocks, les dépenses d'acquisitions et d'aménagements de terrains relèvent de la section de fonctionnement, puisque les parcelles ne sont pas destinées à intégrer le patrimoine de Lorient agglomération, mais à être cédées.

Elles sont constituées essentiellement :

- d'achats de terrains pour 235 121,20 € (653 660,96 € au CA 2017) : ils concernent la ZAE Boul Sapin à Brandérion, ainsi que les frais accessoires d'actes notariés, et l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral à Brandérion ;

- de dépenses de prestations de services et frais d'études pour 175 525,49 € (105 789,25 € au CA 2017) : les études ont porté sur l'aménagement des Parc d'Activités ainsi que sur Boul Sapin.

Les dépenses de prestations de service sont principalement l'entretien des espaces verts sur les ZAE de Boul Sapin, du Parc de Soye, de Restavy (dont la ZA de Kerlevic), de Pen Mane, du Mourillon, de Kergroix et de Keroman.

Des éco pâturages ont été mis en place sur les ZAE du Mourillon, du Parco, de Pen Mane et du Refol.

Des sondages (complémentaires) ont été effectués sur la ZAE de Boul Sapin ;

- de dépenses d'aménagement pour 243 770,32 € (93 746,87 € au CA 2017), soit : Restavy : aménagement du nouveau lotissement de Restavy Kreiz : dépenses de terrassement, d'aménagement de voirie et d'espaces verts, et de raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable et aux réseaux d'évacuation des eaux usées, et Boul Sapin : première phase de travaux : défrichage, aménagements.

En outre, des fouilles archéologiques sont menées sur le secteur ouest Queven.

Les intérêts de la dette représentent 14 053,93 € (11 122,15 € au CA 2017), ICNE inclus.

Le solde des dépenses de fonctionnement est constitué d'écritures de stocks (écritures d'ordre), pour 5 637 920,85 €.

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales 2018 s'élèvent à 6 335 418,05 € (9 557 741,13 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 10 386,02 €, soit un total en recettes de 6 345 804,07 €.

Elles sont constituées du produit de la vente de terrains aménagés pour 428 319,66 € (830 736,38 € au CA 2017), d'écritures de stocks pour 5 879 713,25 € (écritures d'ordre), de transfert de charges financières dans les comptes de stocks pour 25 873,44 € (écritures d'ordre).

La subvention du budget principal a été ramenée à 0 € en 2018, en l'absence de déficit de financement d'opérations d'aménagement de zones d'activités.

C/ RESULTAT NET GLOBAL

Le résultat net global 2018 est de 36 890,90 € (106 911,02 € au CA 2017), cumul du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour 1 719,33 € et du résultat de clôture de la section d'investissement pour 35 171,57 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

I / En section d'investissement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 13 212 897,74 € (11 206 790,80 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 1 197 171,48 €, soit un total en dépenses de 14 410 069,22 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement sont de 6 611 403,82 € (6 799 279,08 € au CA 2017), dont essentiellement :
- des travaux et installations, pour 6 128 381,65 € (6 450 402,71 € au CA 2017) : des travaux sur les réseaux ont été menés sur les communes de Lanester, Hennebont, Pont-Scorff, Caudan, Larmor, Inzinzac-Lochrist, Ploemeur, Riantec, Plouay, Gestel, Guidel, Gâvres et Lorient. La STEP Kergroise de Guidel fait l'objet d'une extension. Une filière de déshydratation des boues est mise en place à Groix ;
- des acquisitions de matériels et des travaux sur réseaux d'assainissement, pour 354 947,31 € (321 321,98 au CA 2017) : les principales dépenses concernent l'achat de divers matériels d'entretien, d'équipement, de réparation, pour les STEP de Lanester, Quéven, Guidel, Ploemeur et Hennebont, ainsi que l'achat d'un véhicule ;
- des frais d'études et des dépenses informatiques, pour 128 074,86 € (27 554,39 € au CA 2017) : les dépenses portent essentiellement sur le schéma directeur d'assainissement collectif, la migration de données relatives aux réseaux d'eaux usées dans le SIG de Lorient Agglomération, le logiciel EGEE, le logiciel Topkapi.

Le remboursement du capital de la dette en cours représente 2 752 337,46 €. Un remboursement par anticipation portant sur des emprunts intégrés à la dette de Lorient agglomération lors du transfert de la compétence Assainissement a été effectué pour un capital de 1 998 356,47 €. Le capital total remboursé est donc de 4 750 693,93 €.

B/ RECETTES

Les recettes d'investissement totales sont de 12 117 181,59 € (10 164 809,66 € au CA 2017).
Il n'y a pas de restes à réaliser.

Des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental ont été perçues pour 2 286 677,61 € (1 762 010,47 € au CA 2017).

Le montant de l'emprunt annuel d'équilibre est de 1 675 431,08 €. Un emprunt de refinancement a été réalisé pour couvrir le remboursement anticipé de divers emprunts, pour 1 998 356,47 €. Le capital total emprunté est donc de 3 673 787,55 €.

C/ BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 2 292 887,63 €.

II / En section de fonctionnement :

A/ DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) s'élèvent à 15 416 835,96 € (14 872 618,07 € au CA 2017).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- les charges de personnel pour 2 054 264,56 € (1 914 441,87 € au CA 2017)
- les contrats de sous-traitance pour 3 535 388,97 € (3 640 602,92 € au CA 2017), pour l'exploitation des stations d'épuration

-les remboursements de frais d'administration générale et de personnel au budget de l'eau et au budget de l'assainissement non collectif pour 13 2017)

-les dépenses de consommation d'électricité pour 617 549,30 € (742 603,62 € au CA 2017)

-le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance des réseaux de collecte pour 552 644 € (1 059 984 € au CA 2017)

-les charges financières pour 917 829,40 € (649 837,02 € au CA 2017) qui comportent les intérêts de la dette en cours, les indemnités de remboursement anticipé, et les intérêts courus non échus.

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 17 741 446,53 € (16 627 930,64 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 993 308,78 €, soit un total en recettes de 18 734 755,31 €.

Elles sont constituées principalement de la redevance d'assainissement pour 13 359 049,53 € (12 868 336,12 € au CA 2017), de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 658 650,29 € (692 189,04 € au CA 2017), de la facturation des travaux pour 488 488,50 € (251 739,49 € au CA 2017) et du produit de la participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) de 947 786 € (550 060 € au CA 2017).

C/ EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2018 en fonctionnement du budget annexe de l'Assainissement Collectif est de 3 317 919,35 €.

Après déduction du résultat net d'investissement de - 2 292 887,63 €, le résultat net global est de 1 025 031,72 € (993 308,78 € au CA 2017).

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NO**II / En section d'investissement :****A/ DÉPENSES**

Une dépense d'investissement a été réalisée pour 942,80 € (1341,61 € au CA 2017) et correspond à l'achat d'un altimètre électronique.
Il n'y a pas de restes à réaliser.

B/ RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées de la dotation aux amortissements pour 4 493,95 € auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 14 814,75, soit un total en recettes de 19 308,70 €.
Il n'y a pas de restes à réaliser.

C/ EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent de la section d'investissement est de 18 365,90 €.

II / En section de fonctionnement :**A/ DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) s'élèvent à 379 617,58 € (293 693,65 € au CA 2017).

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel pour 259 181,24 € (232 697,07 € au CA 2017), les remboursements de frais d'administration générale pour 16 267 € (19 733 € au CA 2017), les dépenses d'entretien et réparations pour 10 862,29 € (9441,16 € au CA 2017) et les dépenses de sous-traitance pour 28 021,25 € (12 755,13 € au CA 2017).

Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes représentent 1772,84 €.

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 338 809,68 € (410 264,04 € au CA 2017), auxquelles s'ajoute le résultat reporté 2017 de 129 841,88 €, soit un total en recettes de 468 651,56 €.

Elles sont constituées principalement des redevances d'assainissement non collectif pour 154 301,29 € (68 089,75 € au CA 2017), des contrôles d'installation pour 72 960,07 € (36 350,39 € au CA 2017), des subventions de l'Agence de l'Eau pour 20 940 € (179 058,90 € au CA 2017) et du remboursement de frais de personnel par le budget annexe assainissement collectif pour 78 650 € (77 721 € au CA 2017).

C/ RÉSULTAT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2018 en fonctionnement est de 89 033,98 €.

Avec le résultat d'investissement de 18 365,90€, le résultat net global est de 107 399,88 € (144 656,63 € au CA 2017).

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER**I / En section d'investissement :****A/ DÉPENSES**

Les dépenses d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 4 488 075,68 € (3 070 822,50 € au CA 2017). Un remboursement d'emprunt relais a été réalisé en 2018 pour 1 360 000 €, ce qui explique la hausse des dépenses d'investissement de ce budget entre 2017 et 2018.

Le résultat reporté 2017 est de 1 441 792,12 €, le total en dépenses est donc de 5 929 867,80 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Ces dépenses sont constituées de l'amortissement de la dette en cours pour 1 396 566,62 € et d'écritures de stocks pour 3 091 509,06 € (écritures d'ordre).

B/ RECETTES

Les recettes d'investissement totales (réelles et d'ordre) sont de 5 726 594,60 € (1 625 776,43 € au CA 2017). Il n'y a pas de restes à réaliser.

Elles se composent de l'emprunt annuel d'équilibre de 913 000 € et des écritures de stocks pour 4 813 594,60 € (écritures d'ordre).

C/ SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section d'investissement est de -203 273,20 €.

II / En section de fonctionnement :**A/ DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 4 997 501,13 € (3 218 790,85 € au CA 2017). Sur ce budget géré en comptabilité de stocks, les dépenses d'acquisitions et d'aménagements de terrains relèvent de la section de fonctionnement, puisque les parcelles ne sont pas destinées à intégrer le patrimoine de Lorient agglomération, mais à être cédées.

Elles sont constituées des dépenses suivantes :

- frais d'études et de prestations de service pour 69 705,59 € (230 781,27 € au CA 2017) : il s'agit de frais de maîtrise d'ouvrage et d'une mission d'ordonnancement, pilotage, et coordination générale ;
- achat de matériels, d'équipements et de travaux pour 60 054,80 € (633 641,54 € au CA 2017) : ces dépenses concernent des travaux de terrassement, de raccordement au réseau d'assainissement, de dépollution et d'évacuation des terres polluées ;
- remboursement de frais de personnel au budget principal pour 38 500 € (38 550 € au CA 2017).

Il n'y a pas eu d'achats de terrains en 2018 (680 365,53 € au CA 2017).

Les écritures de stocks représentent 4 813 594,60 € (écritures d'ordre).

B/ RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales (réelles et d'ordre) sont de 4 997 501,13 € (3 218 790,85 € au CA 2017).

Elles sont constituées de ventes de terrains aménagés pour 1 898 169 € (0 € au CA 2017), d'écritures de stocks pour 3 091 509,06 € (écritures d'ordre) et de transfert de charges financières dans les comptes de stocks pour 7823,07 € (écritures d'ordre).

C/ RÉSULTAT NET GLOBAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
Reçu en préfecture le 02/07/2019
Affiché le
ID : 056-200042174-20190625-DEL_2019134-DE

La section de fonctionnement est à l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Aussi, le résultat net global est constitué du résultat de clôture en investissement pour - 203 273,20 €.